L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 14 JANVIER 1846.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
Journal quotidien, une année d'avance.....$12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance.....$ 5
L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis 8 jours avant l'expiration.
ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante centimes par chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.
LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles seront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion, seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.
Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

PAQUEBOT REGULIER ENTRE LES ATTAKAPAS ET LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Le bateau à vapeur NATHAN HALE, capitaine J. Harrington, fera les voyages comme paquebot régulier, pendant la saison, entre la Nouvelle-Orléans, St. Martinville, et les ports et bayous intermédiaires.
☞ Le NATHAN HALE est presque neuf, très fort, bien construit et très bien convertable pour la navigation des eaux. Les propriétaires sollicitent une part de la faveur publique. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
LAFOREST & SQUIRES, 28 Vieille Levee.
THOMAS WARREN,
27 Tchoupitoulas.

DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.
POUR BAYE BALISE—Le steamer FAME, capt. C. Northup, partira régulièrement de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS à 10 heures A.M. et Baye Sotis les DIMANCHE à 10 heures A.M. et sera de retour à la Nouvelle-Orléans le LUNDI soir.
Le FAME touche à la Hache, partant de la N. Orléans tous les lundis à 10 heures, et sera de retour le jeudi soir.
M. A. Lyons informe les expéditeurs et les amis que rien ne sera épargné de sa part pour rendre son bateau le plus agréable possible.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
JACQUES LAROSE, 7 Vieille Levee.

ARRANGEMENT POUR L'HIVER.
BATEAUX A VAPEUR PORTANT LA MALLE.
POUR BAYOU SARA, Cie. *Port Hudson, Bayou Sarah, Point Coupee, Dam Ca, Fort Adams, et les ports intermédiaires.*
Arrangement d'un changement dans le trajet de la malle entre les ports de départ mentionnés et Opelousas, savoir:
Le bateau à vapeur BRILLIANT, capitaine Hart, partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches et jeudis à 10 heures du matin, et Fausse Riviere, Point Coupee, Bayou Sarah tous les mardis et vendredis à 11 heures du matin.
Le bateau à vapeur CLINTON, capitaine W. Baird, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis et samedis à 10 heures du matin pour Fort-Adams et ports intermédiaires.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
RICKER & PEARSON, 62 Camp.

Nouveaux arrangements pris par le bateau à vapeur BÉLE'N.
ARRANGEMENT PAR SEMAINE.
POUR LA BALIZE—Le bateau à vapeur BELEN, capitaine Jordan Starbuck, partira régulièrement de la Nouvelle-Orléans tous les samedis à 10 heures, arrivant dans la Balize le lundi matin, et sera de retour le dimanche soir à 4 heures.
POUR LA POINTE A LA HACHE—Départ de la Nouvelle-Orléans les mercredis à 4 heures du matin pour la Pointe à la Hache, et sera de retour le jeudi suivant dans l'après-midi.
Par ce nouvel arrangement les passagers allant à la Balize arriveront dans la matinée du samedi, au lieu du vendredi comme avant.
Les changements et le nouveau horaire du BELEN, sont un avantage de tout autre bateau faisant des mêmes voyages.
Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
ROBERT MURPHY,
62 Vieille Levee.

POUR BAYOU SARA.—Le beau steamer neuf BELLE CREOLE, capitaine J. M. Scott, fera pendant tout l'automne et l'hiver le service de paquebot régulier entre la Nouvelle-Orléans et Bayou Sara touchant à Baton Rouge et les intermédiaires. Le BELLE CREOLE est un bateau de 110 pieds de quille, et 18 pieds de bordage, et 3 pieds de creux, et 110 tonneaux de jauge. Ce bateau est en parfaite ligne de paquebot régulier. L'élégance de ses appartements, son extrême solidité et sa marche rapide, en font un des plus agréables et des plus sûrs bateaux de la ligne. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
AMER LAVAE, 19, Tonnelier.

POUR GALVESTON—Texas.
Le steamer ALABAMA, capt. Windle, partira Mardi prochain, 13 courant, à 4 heures du soir.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
MERLE, REVILLE & CO.,
29, Tchoupitoulas.

POUR PROVIDENCE, R. I.—La barque Jane E. Wright, capt. Parker, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
93 Commune.

POUR PROVIDENCE—R. I.—Le navire HARMONIA, capt. Lambert, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
93 Commune.

POUR NEW-YORK—Le navire ORION, capt. Nye, partira régulièrement de la Nouvelle-Orléans pour New-York. Le navire ayant de l'excellentes dispositions, partira positivement cet automne. Pour passage seulement, avant de beaux appartements. S'adresser à bord, ou à
JAMES E. WOODRUFF.
13 janv. 60 Camp.

POUR NEW-YORK—Le navire JOHN MENKEN, capitaine Stetson, fait un vaste chargement pour New-York. Pour passage, s'adresser à bord, ou à
STANTON & CO.
Encoignure Magazine et Lafayette.

POUR BOSTON—Passage en chambre—Le navire DIADEM, capt. Rich, ayant toute sa chambre de retour, offre un bon et agréable passage, à des prix très modérés. Pour fret ou passage, s'adresser à
LEVI HALE, 93 Commune.
16 janv.

POUR BOSTON—Le navire LEVI HALE, capitaine Thompson, partira régulièrement. Pour fret ou passage, s'adresser à
LEVI HALE, 93 Commune.
16 janv.

POUR BOSTON—Le navire ONTARIO, capitaine Barstow, partira mercredi. Pour passage seulement, ayant de beaux arrangements, s'adresser à bord, ou à la presse Américaine.
LEVI HALE, 93 Commune.

POUR BOSTON—Le brick OTTOMAN, capitaine Hammond, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira immédiatement. Pour passage, ou fret, s'adresser à
RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR BOSTON—La barque ROSSIA, capitaine Rogers, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
LEVI HALE,
93 Commune.

POUR BOSTON—Ligne régulière de Bostons—Le navire WARWICK, capitaine Weeks, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou au bureau du marché au Bœuf.
HARROD, DARRIN & CO.
23 janv. 4 Commune.

POUR BOSTON—Ligne de Pearson—Le navire magnifique STRABO, capitaine Shool, pour la première ZEBRA, sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
RICKER & PEARSON,
23 janv. 62 Camp.

POUR BOSTON—Ligne de Pearson—Le navire ROMULUS, capitaine Wyman, partira après le MALKAN. Pour fret ou passage, avant presque tout son chargement engagé, s'adresser à bord, ou
RICKER & PEARSON,
23 déc. 62 rue du Camp.

POUR BOSTON—Le navire T. W. SEARS, capitaine Cowell, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
LEVI HALE, 93 Commune.

POUR BOSTON—Le navire DALMATIA, capitaine Smith, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
L. H. GALE.
29 déc. 93 Commune.

POUR VERA-CRUZ—La goélette mexicaine JULIA, capt. F. Zaldundo, partira le 25 courant pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à
BERTAND & SIMON,
14 janv. encoig. Royale et Bienville.

POUR NANTES—Partant positivement le 20 courant—Le navire français LE VAILLANT, capitaine Lorand, ayant la moitié de son chargement engagé et étant à bord, partira comme ci-dessus. Pour fret de 100 balles coton, ou équivalent, ou passage, s'adresser à bord, ou à
LEVI HALE.
14 janv. 10, Conti.

POUR LIVERPOOL—La barque anglaise de premier classe MESSENGER, capt. Wilson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capt. à bord ou à
MURE & BARBER.
5 janv.

POUR LIVERPOOL—Le navire DE VENSIRE, capitaine Hodgson, partira sous peu. Pour fret de 800 balles coton pour passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93, Commune.

WILLIAM DAVIDSON & Co., AGENS ET COMMISSIONNAIRES, No. 27, rue du Canal, Nouvelle-Orléans. 10 nov.

F. T. BOURNON, CHIRURGIEN DENTISTE, Encoignure des rues St. Louis et Bourgogne. Tient son cabinet ouvert de 9 heures du matin jusqu'à onze heures du soir.
11 nov.

J. F. MERCIER & Co., GROCERS ET MARCHANDS DE VIN GENERAL, No. 45, Vieille Levee, ont constamment en assortiment de *Groceries Fraiches, Vins, Liqueurs, &c.* à des prix libéraux.
10 nov.

A. & W. BARBARIN, MARCHANDS TAILLEURS, No. 58, rue de Chartres, tiennent un assortiment général de Marchandises de Fantaisie, et d'habillement confectionnés à Paris, ainsi qu'un assortiment d'Articles pour le Militaire.
13 nov.

DESAVANCES seront faites sur des consignations de Coton et autres produits à nos amis au Havre et à Anvers.
MURE & BARBER.
10 nov. 10, Rétrait Mission, enc. Royale et Canal.

DES avances seront faites sur consignations à nos amis de Boston, New-York, Philadelphie et Mobile.
FORDICK & BRO., 55 Camp.

AVANCES—Les soussignés feront des avances libérales sur consignement, sur des consignations de sucre, mélasses, café, etc., faites à A. C. R. Buchanan, à Louisville, ou à Agnero & Buchanan, à St. Louis.
GEO. & ROBERT BUCHANAN & Co,
20 déc. 64 Tchoupitoulas.

A LOUER—Deux bureaux, très proprement frais, situés au premier étage de la maison rue du Camp, No. 68, avec la mansarde. S'adresser sur les lieux.
3 jan.

A. BRICK,
PEINTRE DE PORTRAITS, a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il a transporté son atelier rue Bourbon entre les rues de la Douane et du Canal, No. 98.
3 janvier—3m.

A VIS est par le présent donné qu'un certificat au nom de Wm. Lahayne, pour part actionnaire du Banque d'Assurances des Négociants, en date du 29 mars 1839 et portant le No. 456, a été perdu; et son demande a été faite au bureau de la Compagnie pour en obtenir un autre.
20 novembre—10Cjour

ANTOGNINI, BILLARDS, rue Conti, No. 66, garni des bandes de billards, et garanti le meilleur des billes. On trouvera constamment dans les dites billards et d'occasion à vendre, tant que des tapis de billards, et la règle du jeu de billard en français, italien et espagnol. On trouvera également des fournisseurs économiques d'une utilité reconnue; on y trouvera aussi les ustensiles nécessaires à la cuisine, en fer battu, nouvellement arrivés à bord du Tiglion, ainsi que d'autres fondins au Nord. Et plusieurs vitreres à vendre.
22 nov—7

TRAITES sur la Havane.
8 déc. LAFEYRE, HARIPPE & Co., 36, St Louis.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 14 JANVIER 1846.

POUR GOUVERNEUR:
WILLIAM DEBUYS.
POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
EDWARD SPARROW.

POUR SÉNATEURS:
D. F. BURTHE, ROBT. PREAUX.
RANDELL HUNT, FERG. GARDERE.

POUR LA CHAMBRE DES REPRESENTANS.
PREMIER DISTRICT.
DANIEL BYRNE, J. W. SMITH.
SECOND DISTRICT.
J. B. WALTON, HENRY LATHROP
TROISIEME DISTRICT.
T. G. HUNT, W. H. AVERY.
M. HURLEY.
QUATRIEME DISTRICT.
TH. ZACHARIE, HENRY D. OGDEN.
P. W. FARRAR.
CINQUIEME DISTRICT.
JULEN BENITZ, NICOLAS GUERLIE.
VICTOR BURTHE.
SIXIEME DISTRICT.
ARMANDPILIE, JOHN WATKINS.
SEPTIEME DISTRICT.
JULES CASSARD, B. BEAUREGARD.
HUITIEME DISTRICT.
OCTAVE LEBLANC.
NEUVIEME DISTRICT.
Wm. C. C. CLAIBORNE.

OFFICIEL.

☞ AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette L'ABEILLE, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis d'ordres dans l'acte du 16 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mot, par chaque publication, et dans chaque langue.
Nlle. Orléans, 27 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS,
Secrétaire d'Etat.

COMITÉ CENTRAL-WHIG.

☞ Les membres du Comité sont priés de se réunir CHAQUE soir de cette semaine, à six heures précises.

☞ Les amis du général Wm. De Buys et d'Edward Sparrow sont priés d'assister à une assemblée qui doit avoir lieu ce soir à huit heures, dans la maison du Premier District, 110 rue de Chartres, chez M. Henry F. Wiese. Plusieurs orateurs distingués prononceront des discours.

Une assemblée des amis du genl. Wm. De Buys et Sparrow, aura lieu, ce soir à 6 1/2 heures au cafe de M. Salvador Vioseca, à l'encoignure des rues Dauphine et Vieille Levee. On recommande la plus grande ponctualité.

Une assemblée des amis du general De Buys et Sparrow tendra lugar esta noche à las seis y media en el cafe de Don Salvador Vioseca, esquina de Dauphine y vieja Levee. Se recomienda la mayor puntualidad.

☞ Les amis de MM. DEBUYS et SPARROW, sont invités à se réunir mercredi soir, 14 du courant, à sept heures, au Café en face la Bourse St. Louis, entre le Passage et la rue Chartres.

Antoine Toca, Wm. Andry,
A. Fournier, Jules Molaison,
A. Oeltz, Edwin L. Lewis,
E. A. Michel, M. Barnett, Sr.
H. Broussard, J. E. Bertrand,
J. B. Jenibert, J. H. McCormick,
G. W. Harby, H. St. Paul,
Pierre Devergès, P. A. Degelos,
Ulysse Chevalier, B. C. Delery,
J. L. Rabasse, R. Gaillard,
R. Bruyère, F. X. Mellieur,
J. M. Grass, Jos. Grass,
John Smith, Adolphe Grass,
John Wiltz, P. Passebon,
H. Gobert, Victor Wiltz,
Leonard Wiltz, Jr. Philip Welmann,
Henry Bebee, Edward Bebee,
Louis Barnet, James Lilly,
Thomas Lilly, Thomas Gray,
Jesse Albert. John Coulter.

On a fait grand bruit à propos de la résolution suivante présentée à la chambre, il y a onze ans, par le général D. Buys; nous la transcrivons *littéralement* sur les journaux de la chambre:

"Résolu par la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, que cette chambre en commun avec la masse du peuple de cet Etat, voit avec des sentimens d'un profond regret et d'organe *la profonde détermination évidente et inflexible du Gouverneur à nommer aux charges publiques des étrangers naturalisés, EN PREFERENCE AUX CITOYENS NÉS DANS LA LOUISIANE OU DANS LES ETATS-UNIS*, ce qui est entièrement contraire aux principes et à la politique de notre pays, aux sollicitations les plus urgentes de ses amis et leur *zèle* et leurs efforts patriotiques ont réussi, par une sorte jusqu'alors inconnue, dans une élection présidentielle à le placer au grade élevé et distingué qu'il occupe actuellement."

Nous avons déjà expliqué dans quelles circonstances cette résolution fut présentée, et celà en faisant remarquer qu'elle avait été soutenue en général, par les amis politiques de M. Isaac Johnson et repoussée, à très peu d'exceptions près, par les amis de M. De Buys.

Qu'on examine d'ailleurs la portée de ce document. Contient-il une seule idée de proscription? Manifeste-t-il même la moindre illiberalité de sentimens vers les citoyens naturalisés? Non certes. Il proteste seulement contre l'exclusion systématique des enfans du sol.

Nous le demandons à tout homme de bonne foi, à tout homme raisonnable, qu'il soit citoyen né ou citoyen naturalisé, est-ce qu'il serait juste de donner invariablement la PRÉFÉRENCE leur aux naturalisés? Et si, cette *préférence* leur était donnée, ne serait-elle pas, en effet, humiliante pour les enfans du pays?

Or, la résolution ne dit pas autre chose: elle ne fait que protester contre cette PRÉFÉRENCE injuste que l'on croyait, par erreur sans doute, mais que l'on croyait fermement alors, attendu les circonstances, avoir été admise en principe par l'exécutif.

Les naturalisés, eux-mêmes, ne demandent point de préférence: ils se bornent à demander justice. Ce qu'ils désirent, et ce qu'ils ont le droit de vouloir, c'est qu'on ne fasse de distinction, ni pour eux ni contre eux.

Nous répétons que le général DE BUYS N'A JAMAIS FAIT PARTIE DE LA SOCIÉTÉ DES AMERICAINS DE NAISSANCE QU'IL N'A JAMAIS ASSISTÉ À LEURS ASSEMBLÉES.

Si le nom du général De Buys figure dans le compte rendu d'une convention native en 1841, il y a été placé sans son consentement et à son insu. Nous tenons à la disposition de ceux qui pourraient en douter, la PREUVE de ce fait.

Nous trouvons dans une adresse aux électeurs de la Louisiane, signée CIVIS, une excellente appréciation du mérite respectif des deux candidats opposés pour la place de gouverneur. Le manque d'espace nous prive du plaisir de publier tout ce travail, remarquable à beaucoup d'égards; mais nous ne pouvons résister au désir d'en extraire quelques fragmens.

Après avoir exposé quelles sont les qualités nécessaires pour faire un bon gouverneur, Civis se livre à un examen impartial du mérite respectif des deux candidats relativement au poste élevé qu'ils briguent de leurs concitoyens.

M. Johnson est un homme d'un caractère honorable et de quelque réputation. On lui accorde des connaissances légales, et il a dû rendre quelques services au pays dans les fonctions éminentes qu'il a remplies de District. Mais, il faut le reconnaître, rien n'indique à le placer en dehors de la catégorie de ces hommes spéciaux dont nous avons parlé. S'il a su figurer avec avantage parmi nos juges, c'est là une preuve de ses talens comme jurisconsulte. Mais, nous le demandons, cela suffit-il pour établir qu'il soit doué de ces facultés et de ces connaissances générales qui seules peuvent rendre propre à la direction de l'ensemble des affaires du gouvernement? A-t-il jamais montré de l'habileté dans aucune administration?—En vain nous ferait-on pour lui de belles promesses, ce sont des antécédents qu'il nous faut. Pourquoi de l'avenir le plus sûr est toujours d'interroger le passé.—Nous ne sachions pas non plus que M. Johnson ait jamais donné de preuves bien éclatantes de cette fermeté, de ce courage civil, de cet amour ardent du bien public, de ce dévoûment sans bornes au bien-être de la société, qui, dans l'ordre moral, peuvent constituer un titre à la première dignité de l'Etat. Nous ne sachions pas qu'il ait jamais payé de sa personne et fait de bien grands dangers pour faire respecter les droits de ses concitoyens et défendre son pays.—Cela n'établit pas d'une manière absolue que M. Johnson soit incapable de faire un bon gouverneur, mais attendons, avant de lui livrer les rênes de l'administration, qu'il ait fait ses preuves et qu'il ait donné des garanties plus réelles et plus solidement établies.

Au reste nous semblerait-il pas que le parti même auquel appartient M. Johnson n'ait pas été bien rassuré sur la validité de ses titres? Lorsqu'il s'est agi à la Convention démocratique de désigner un candidat, les voix ont été partagées presqu'également entre lui et son compétiteur le général Walker. Il y a plus, depuis que M. Johnson a été désigné, plusieurs des membres les plus éminents de son parti se sont déclarés contre lui. Comment expliquer cette conduite de la part d'individus qui d'ailleurs n'ont pas changé de convictions politiques, si ce n'est en n'admettant que M. Johnson n'était pas l'homme de leur choix?

Un reproche que l'on adresse à M. Johnson comme homme politique, c'est de ne pas savoir se placer à un point de vue assez élevé pour pouvoir envisager les choses avec cette libéralité qui permet de faire la part du bien et du mal partout où il se trouve. Il est de ceux qui se soumettent trop aveuglément aux exigences de leur parti, et qui ne savent pas rompre, quand il le faut, les liens qui les étreignent. La position qu'il a prise dans ses discours publics, à propos de la question du Tarif, vient à l'appui de cette assertion. Si dans cette question de vie ou de mort pour la Louisiane il n'a pas su nommer le joug et s'affranchir assez de l'esprit de parti pour comprendre les véritables intérêts de l'Etat auquel il appartient, ne serait-il pas à craindre que sur le siège gubernatorial il ne continuât d'agir de la même manière?

En nommant Walker on pouvait pas dépendre à l'idée que l'on jouit se faire d'un homme appelé à convoiter de centrer la première magistrature de l'Etat; et il nous semble que quelques compétiteurs bien la mieux des hommes d'un gouverneur, et n'ont pas irréfléchi comme lui à la dure exigence du parti, le joug quelquefois fatalement. C'est là en reste ce qu'on fait déjà, comme nous l'avons dit, plusieurs des membres les plus éminens du parti de M. Johnson qui ne sont pas moins pour les compétiteurs M. Wm. DeBuys.

M. DeBuys ne se fait pas remarquer par des dehors séduisans. Rien d'en ne brillant il pas au milieu d'un cercle élégant où les réparties vives et les saillies de l'imagination font tous les frais. Modeste autant que réfléchi, il ne vise pas à l'esprit. Plein de franchise dans son langage et de simplicité dans ses manières, il ignore l'art de dissimuler ses pensées et ses sentimens. C'est à la nature et non pas à l'affectation qu'il doit la noblesse et la dignité de son maintien. Trop solides pour avoir beaucoup d'éclat, ses qualités n'éblouissent pas les regards, mais elles lui gagnent les coeurs. Grand, chevaleresque, généreux, ceux qui l'approchent ne sauraient se défendre de concevoir de l'estime pour son caractère.

M. DeBuys n'appartient spécialement à aucune profession particulière; mais il se recommande à l'attention par l'ensemble de ses facultés et par sa vie publique. Possédant cette somme de connaissances générales et cette expérience pratique qui permettent de juger sainement de tout, doué d'une raison forte et puissante, d'une volonté énergique et d'une grande persévérance, libéral, indépendant, dévoué à son pays, il réunit toutes les qualités nécessaires à l'homme d'Etat.

M. DeBuys a toujours pris à coeur tout ce qui pouvait intéresser ses concitoyens. Animé d'un louable esprit public, il n'est pas de ceux qui croient ne rien devoir à leur pays et qui s'imaginent pouvoir se retrancher dans une froide et égoïste indifférence. Il a servi activement, et toujours avec distinction, soit dans les administrations municipales, soit dans l'assemblée législative de l'Etat. La, toujours sur la brèche, il s'opposait avec vigueur aux mesures nuisibles, et appuyait non moins énergiquement les mesures sages et utiles. On le sait, il n'a pas ce que l'on appelle le don de l'élocution, mais s'il ne faisait pas retentir les assemblées, dont il était membre, de paroles qui trop souvent ne sont que sonores, ses collègues lui rendent un juste hommage en reconnaissant tout ce qui est du à la sagesse de ses conseils. C'est que, comme il est dit quelque part, ce sont les hommes consciencieux et honnêtes qui font les bonnes lois, ceux qui n'ont pas l'esprit et le talent font souvent plaire bonnes celles qui sont mauvaises.

Elevé au poste d'Orateur de la Chambre, il a fait preuve, dans l'exercice de ces fonctions difficiles, d'un grand discernement et d'une entière impartialité. Dans la composition des différens comités et dans les décisions qu'il était appelé à donner il a su se mettre au-dessus de ces prédilections de parti dont si peu d'hommes publics peuvent se défendre; et lorsqu'il a quitté la Chambre, pour prendre la direction des Bureaux de la Poste, il a emporté avec lui l'estime et l'amitié de tous les membres. Mais il avait su mettre à profit le temps qu'il avait passé à la Législature. La Présidence de la Chambre lui fournit l'occasion de connaître le caractère de la plupart des hommes éminents de l'Etat, de se faire une idée exacte de leurs facultés respectives et de classer les talents divers. Or, cette expérience du caractère et des aptitudes spéciales de chacun est précisément indispensable à quiconque doit être appelé à distribuer les différents emplois.

Que ne sait la manière habile dont Mr. DeBuys s'est acquitté de ses devoirs comme Directeur en chef des Bureaux de la Poste à la Nelle-Orléans! Qui ne se rappelle le haut sentiment de l'ordre et de la régularité administration importante, en y introduisant des réformes qui lui ont valu des éloges unanimes! C'est ici l'occasion de parler en passant de cet esprit de libéralisme dégagé de tout préjugé, qui a toujours caractérisé comme homme public. Dans le choix qu'il a fait des employés aux Bureaux de la Poste il a conservé dans leurs fonctions plusieurs membres du parti qui lui était opposé, donnant ainsi un rare exemple de modération dans un temps où la proscription pour cause de divergence d'opinion politique est à l'ordre du jour.

Dans l'administration des finances de l'Etat, M. DeBuys a encore déployé de l'habileté administrative, et a fait preuve de cette indépendance de caractère, de cette fermeté si nécessaire à quiconque est chargé de faire exécuter les lois.

L'éducation publique ne pourrait manquer d'intéresser un homme du caractère de M. Debuys.

Nulle part le citoyen ne joue un rôle aussi élevé, aussi important qu'aux Etats-Unis. Dans aucun pays il n'est appelé à exercer sur les affaires publiques une influence aussi directe. La valeur de l'opinion individuelle, de la personne politique, est immense chez nous. Mieux partagés que tout autre peuple sous le rapport des avantages de la véritable liberté, c'est par nous, c'est par notre volonté, par notre choix, par notre consentement que tout se fait, que tout marche dans la machine de notre gouvernement. On sent que par cela même il est plus nécessaire que l'instruction, que les lumières soient répandues ici que dans aucune autre contrée. A mesure que les droits croissent les devoirs croissent aussi dans la même proportion. Plus on a de puissance plus il importe de savoir en user. La force entre les mains d'hommes ignorants est un fléau au lieu d'être un bienfait, la liberté entre les mains d'hommes qui ne savent pas s'en servir dégénère en licence et engendre bientôt le désordre et l'anarchie. Le peuple américain est de tous les peuples le plus qui est en possession de plus de moyens d'agir par lui-même et sur qui dès-lors pèse le plus de responsabilité; il lui est donc plus obligatoire qu'à tout autre d'être instruit et de savoir se rendre compte et juger sainement de tout.

C'est là ce que M. DeBuys a su comprendre. Bien pénétré de l'importance des lumières dans un pays tel que le nôtre, il s'est toujours montré favorable à leur développement. Convaincu de cette vérité que le premier devoir d'un gouvernement qui professe les principes de l'égalité entre les citoyens est de pourvoir à l'instruction de tous indistinctement, sentant qu'un intérêt si grand, si intimement lié aux intérêts de la République, doit être entouré de garanties sûres, on chant aussi combien sont insuffisantes pour cet objet les ressources si précaires de chacun des états de la Confédération considérés isolément, il est de ceux qui se sont prononcés en faveur de la distribution entre les différents états du prix des terres du Domaine national pour être appliqué à l'instruction publique. En effet, l'instruction publique exerçant de sa nature une influence générale, il est juste que la nation tout entière y intéresse, et puisqu'il est disponible que dans cette manière les états inférés à eux-mêmes se mettent arrivés à aucun résultat avantageux, la nécessité du concours du gouvernement général est évidente. La distribution entre les Etats du produit de la vente des terres publiques rencontre toutefois de l'opposition. Un parti puissant se montre contraire à cette sage mesure dans laquelle représentent les impuissants de l'illiberalisme des lumières parmi les hommes pauvres, et, chose étrange! ce parti est précisément celui qui revendique exclusivement le titre glorieux d'apôtre de la liberté, comme si la véritable liberté et l'ignorance pouvaient jamais cohabiter quelque part. Quand M. Johnson, tout en se déclarant favorable à la propagation des lumières, par un fatal aveuglement qui lui cacher on ne peut attribuer qu'à des préventions politiques, il répudie les secours indispensables du gouvernement général et se ferme, en dépit des leçons de l'expérience, de cette illusion qu'il est possible aux états de subvenir tout seuls aux dépenses nécessaires pour l'instruction publique. M. DeBuys a jamais partagé cette erreur. Il appelle de tous ses vœux le moment où ces secours si nécessaires dont nous parlons pourront être obtenus et où des circonstances plus favorables permettront d'appuyer sur des bases solides l'enseignement public. Mais en attendant ce moment il aide activement à l'emploi des moyens quelqu'insuffisants qu'ils soient, dont l'Etat peut disposer pour cet objet. C'est avec joie qu'il a vu introduire à cet égard dans la nouvelle Constitution de la Louisiane de sage dispositions qui ont pour membre des conseils municipaux, il a déployé, dans l'administration des écoles, un zèle et un dévoûment qui selon nous ne constituent pas le moins beau de ses titres à la reconnaissance de ses concitoyens.

Qu'ils sont rares ces hommes d'une organisation heureuse, capables d'embrasser ainsi dans leur ensemble les intérêts de tout un peuple, et qui, se propulsant toujours pour but l'utilité générale, puissent constamment soumettre à une direction supérieure leurs motifs et leurs facultés! Ils portent la patrie dans leur cœur et la raison chez eux règne en souveraine. Leurs intentions et leurs forces se prêtent un mutuel appuit et jamais vous ne les voyez abandonner ce qui a une fois entrepris, parce qu'ils n'entreprennent rien qui ne soit juste et qu'ils n'aient la volonté bien arrêtée et les moyens de pourvoir jusqu'au bout. A la fermeté toutefois ajoutez cette exquise modération. Ils savent éviter les extrêmes et se mettre au dessus de tout ce qui porte un caractère trop exclusif. Droits et soliles dans leurs pensées, dans leurs sentimens, dans leurs paroles, dans leurs actions, ils impriment même à ceux dont les opinions diffèrent des leurs, la sécurité et la confiance. Fidèles à ce caractère de constance qui semble être le fond même de leur nature, ils surmontent les difficultés et ne manquent point de faire exacte de leurs facultés respectives et de classer les talents divers. Or, cette expérience du caractère et des aptitudes spéciales de chacun est précisément indispensable à quiconque doit être appelé à distribuer les différents emplois.

Que ne sait la manière habile dont Mr. DeBuys s'est acquitté de ses devoirs comme Directeur en chef des Bureaux de la Poste à la Nelle-Orléans! Qui ne se rappelle le haut sentiment de l'ordre et de la régularité administration importante, en y introduisant des réformes qui lui ont valu des éloges unanimes! C'est ici l'occasion de parler en passant de cet esprit de libéralisme dégagé de tout préjugé, qui a toujours caractérisé comme homme public. Dans le choix qu'il a fait des employés aux Bureaux de la Poste il a conservé dans leurs fonctions plusieurs membres du parti qui lui était opposé, donnant ainsi un rare exemple de modération dans un temps où la proscription pour cause de divergence d'opinion politique est à l'ordre du jour.

Dans l'administration des finances de l'Etat, M. DeBuys a encore déployé de l'habileté administrative, et a fait preuve de cette indépendance de caractère, de cette fermeté si nécessaire à quiconque est chargé de faire exécuter les lois.

L'éducation publique ne pourrait manquer d'intéresser un homme du caractère de M. Debuys.

Nulle part le citoyen ne joue un rôle aussi élevé, aussi important qu'aux Etats-Unis. Dans aucun pays il n'est appelé à exercer sur les affaires publiques une influence aussi directe. La valeur de l'opinion individuelle, de la personne politique, est immense chez nous. Mieux partagés que tout autre peuple sous le rapport des avantages de la véritable liberté, c'est par nous, c'est par notre volonté, par notre choix, par notre consentement que tout se fait, que tout marche dans la machine de notre gouvernement. On sent que par cela même il est plus nécessaire que l'instruction, que les lumières soient répandues ici que dans aucune autre contrée. A mesure que les droits croissent les devoirs croissent aussi dans la même proportion. Plus on a de puissance plus il importe de savoir en user. La force entre les mains d'hommes ignorants est un fléau au lieu d'être un bienfait, la liberté entre les mains d'hommes qui ne savent pas s'en servir dégénère en licence et engendre bientôt le désordre et l'anarchie. Le peuple américain est de tous les peuples le qui est en possession de plus de moyens d'agir par lui-même et sur qui dès-lors pèse le plus de responsabilité; il lui est donc plus obligatoire qu'à tout autre d'être instruit et de savoir se rendre compte et juger sainement de tout.

C'est là ce que M. DeBuys a su comprendre. Bien pénétré de l'importance des lumières dans un pays tel que le nôtre, il s'est toujours montré favorable à leur développement. Convaincu de cette vérité que le premier devoir d'un gouvernement qui professe les principes de l'égalité entre les citoyens est de pourvoir à l'instruction de tous indistinctement, sentant qu'un intérêt si grand, si intimement lié aux intérêts de la République, doit être entouré de garanties sûres, on chant aussi combien sont insuffisantes pour cet objet les ressources si précaires de chacun des états de la Confédération considérés isolément, il est de ceux qui se sont prononcés en faveur de la distribution entre les différents états du prix des terres du Domaine national pour être appliqué à l'instruction publique. En effet, l'instruction publique exerçant de sa nature une influence générale, il est juste que la nation tout entière y intéresse, et puisqu'il est disponible que dans cette manière les états inférés à eux-mêmes ne mutent arrivés à aucun résultat avantageux, la nécessité du concours du gouvernement général est évidente. La distribution entre les Etats du produit de la vente des terres publiques rencontre toutefois de l'opposition. Un parti puissant se montre contraire à cette sage mesure dans laquelle représentent les impuissants de l'illiberalisme des lumières parmi les hommes pauvres, et, chose étrange! ce parti est précisément celui qui revendique exclusivement le titre glorieux d'apôtre de la liberté, comme si la véritable liberté et l'ignorance pouvaient jamais cohabiter quelque part. Quand M. Johnson, tout en se déclarant favorable à la propagation des lumières, par un fatal aveuglement qui lui cacher on ne peut attribuer qu'à des préventions politiques, il répudie les secours indispensables du gouvernement général et se ferme, en dépit des leçons de l'expérience, de cette illusion qu'il est possible aux états de subvenir tout seuls aux dépenses nécessaires pour l'instruction publique. M. DeBuys a jamais partagé cette erreur. Il appelle de tous ses vœux le moment où ces secours si nécessaires dont nous parlons pourront être obtenus et où des circonstances plus favorables permettront d'appuyer sur des bases solides l'enseignement public. Mais en attendant ce moment il aide activement à l'emploi des moyens quelqu'insuffisants qu'ils soient, dont l'Etat peut disposer pour cet objet. C'est avec joie qu'il a vu introduire à cet égard dans la nouvelle Constitution de la Louisiane de sage dispositions qui ont pour membre des conseils municipaux, il a déployé, dans l'administration des écoles, un zèle et un dévoûment qui selon nous ne constituent pas le moins beau de ses titres à la reconnaissance de ses concitoyens.

Qu'ils sont rares ces hommes d'une organisation heureuse, capables d'embrasser ainsi dans leur ensemble les intérêts de tout un peuple, et qui, se propulsant toujours pour but l'utilité générale, puissent constamment soumettre à une direction supérieure leurs motifs et leurs facultés! Ils portent la patrie dans leur cœur et la raison chez eux règne en souveraine. Leurs intentions et leurs forces se prêtent un mutuel appuit et jamais vous ne les voyez abandonner ce qui a une fois entrepris, parce qu'ils n'entreprennent rien qui ne soit juste et qu'ils n'aient la volonté bien arrêtée et les moyens de pourvoir jusqu'au bout. A la fermeté toutefois ajoutez cette exquise modération. Ils savent éviter les extrêmes et se mettre au dessus de tout ce qui porte un caractère trop exclusif. Droits et soliles dans leurs pensées, dans leurs sentimens, dans leurs paroles, dans leurs actions, ils impriment même à ceux dont les opinions diffèrent des leurs, la sécurité et la confiance. Fidèles à ce caractère de constance qui semble être le fond même de leur nature, ils surmontent les difficultés et ne manquent point de faire exacte de leurs facultés respectives et de classer les talents divers. Or, cette expérience du caractère et des aptitudes spéciales de chacun est précisément indispensable à quiconque doit être appelé à dist